

ANTENNE CRÉATIVE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

ANTENNE CRÉATIVE
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|------------------------------------|-------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 4 |
| État des résultats | 5 |
| État de l'évolution de l'actif net | 6 |
| Bilan | 7 |
| État des flux de trésorerie | 8 |
| Notes complémentaires | 9 - 13 |
| Renseignements complémentaires | 14 |

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Antenne Créative

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme Antenne Créative (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autre point

Les bilans au 31 mars 2022 et 1er avril 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022 n'ont pas été audités.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

NJB CPA¹

Laval

Le 4 juillet 2023, mais le pour ce qui concerne la Note 12 des états financiers.

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A124908

ANTENNE CRÉATIVE
ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Page -5-

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------|-------------|
| Revenus (Annexe A) | 1 179 508 \$ | 552 178 \$ |
| Coût des marchandises vendues (Annexe B) | 824 744 | 351 916 |
| Bénéfice brut | 354 764 | 200 262 |
| Charges d'exploitation | | |
| Frais de gestion | 330 693 | 137 172 |
| Publicité et promotion | 37 494 | 12 590 |
| Loyer | 7 534 | 3 621 |
| Assurances | 4 506 | 2 731 |
| Frais de représentation | 3 207 | 1 543 |
| Licences et permis | 1 657 | 1 412 |
| Honoraires professionnels | 744 | 44 748 |
| Divers | 303 | - |
| Télécommunications | 286 | 2 559 |
| Dons | 250 | - |
| Fournitures de bureau | 100 | 5 436 |
| Intérêts et frais bancaires | 14 | 756 |
| | 386 788 | 212 568 |
| Insuffisance des produits sur les charges | (32 024) \$ | (12 306) \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ANTENNE CRÉATIVE**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

Page -6-

| | 2023 | 2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Solde au début de l'exercice | (61 311) \$ | (49 005) \$ |
| Insuffisance des produits sur les charges | (32 024) | (12 306) |
| Solde à la fin de l'exercice | (93 335) \$ | (61 311) \$ |

ANTENNE CRÉATIVE**BILAN****31 MARS 2023**

Page -7-

| | 2023 | 2022 | Au 1er avril 2021 |
|---|-------------------|-------------------|------------------------------|
| Actif | | | |
| Actif à court terme | | | |
| Encaisse | 124 908 \$ | 74 575 \$ | 39 856 \$ |
| Débiteurs (Note 3) | 188 201 | 255 966 | 84 793 |
| Subventions à recevoir | 17 500 | - | - |
| Frais payés d'avance | 1 110 | 437 | 437 |
| | 331 719 \$ | 330 978 \$ | 125 086 \$ |
| Passif | | | |
| Passif à court terme | | | |
| Créditeurs (Note 4) | 373 041 \$ | 292 189 \$ | 113 991 \$ |
| Dû aux sociétés apparentées, sans intérêt | 100 | 50 100 | 100 |
| Subventions reportées | 11 913 | - | - |
| | 385 054 | 342 289 | 114 091 |
| Dette à long terme (Note 5) | 40 000 | 50 000 | 60 000 |
| | 425 054 | 392 289 | 174 091 |
| Actif net | | | |
| Non affectés | (93 335) | (61 311) | (49 005) |
| | 331 719 \$ | 330 978 \$ | 125 086 \$ |

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ANTENNE CRÉATIVE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Page -8-

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|-----------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Insuffisance des produits sur les charges | (32 024) \$ | (12 306) \$ |
| Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 9) | 92 357 | 57 025 |
| | <hr/> 60 333 | <hr/> 44 719 |
| Activité de financement | | |
| Remboursement de la dette à long terme | (10 000) | (10 000) |
| | <hr/> 50 333 | <hr/> 34 719 |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | <hr/> 74 575 | <hr/> 39 856 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | <hr/> 124 908 \$ | <hr/> 74 575 \$ |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statut et objectif de l'association

L'association a été constituée en vertu de la Partie de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, L.C. 2009, ch.23 et de ce fait elle est exempte d'impôts sur les bénéfices. Elle effectue la promotion du savoir-faire des créateurs, producteurs et promoteurs montréalais en décloisonnant les marchés professionnels de divers secteurs créatifs et en misant sur la mise en commun de ressources, d'expertise et d'objectifs pour développer une offre transdisciplinaire qui contribuera au rayonnement international des industries créatives.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers.

Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la vente de services et tirés de la ventes de billets de spectacles sont comptabilisés lorsque les services sont rendus aux clients et qu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Les subventions sont comptabilisées selon la méthode du report. Les subventions sont comptabilisées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Instruments financiers*Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances.

Les comptes clients d'une Entité sous influence notable sont comptabilisés au coût.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

Conversion des opérations et éléments libellés en devises

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères. Les produits et les charges, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

3. Débiteurs

| | 2023 | 2022 | Au 1er avril 2021 |
|--|------------|------------|----------------------|
| Comptes clients | 126 173 \$ | 115 694 \$ | 63 521 \$ |
| Compte clients - Entités sous influence notable, sans intérêt | 8 736 | 132 538 | - |
| Taxes de vente à recevoir | 53 292 | 7 734 | 21 272 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 188 201 \$ | 255 966 \$ | 84 793 \$ |

4. Crédoiteurs

| | 2023 | 2022 | Au 1er avril 2021 |
|---|-------------------|-------------------|----------------------|
| Comptes fournisseurs et frais courus | 18 290 \$ | 148 \$ | 113 887 \$ |
| Salaires et Retenues à la source | 5 918 | 1 126 | 165 |
| Compte fournisseurs - Entités sous influence notable, sans intérêt | 349 435 | 299 493 | - |
| Carte de crédit à payer | (602) | (8 578) | (61) |
| | <u>373 041 \$</u> | <u>292 189 \$</u> | <u>113 991 \$</u> |

5. Dette à long terme

| | 2023 | 2022 | Au 1er avril 2021 |
|--|------------------|------------------|----------------------|
| Prêt sans intérêt garanti par le Gouvernement du Canada, programme du CUEC via banque Desjardins de 60 000\$. Remboursable au plus tard le 31 décembre 2023 entraînant un revenu de subvention équivalent à 33% de ce prêt. | 40 000 \$ | 50 000 \$ | 60 000 \$ |
| | <u>40 000 \$</u> | <u>50 000 \$</u> | <u>60 000 \$</u> |

6. Apports reçus sous forme d'échange de services

Les échanges de services avec les fournisseurs externes sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue pour ces services.

7. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

| | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| Frais de gestion d'une entité sous influence notables | 330 693 \$ | 137 172 \$ |

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

8. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

Il existe également une concentration significative du risque de liquidité à l'égard des comptes à payer à une entité sous influence notabled'un administrateur.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme réalise des achats en dollars américains et en euros.

9. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

| | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Débiteurs | 67 765 \$ | (171 170) \$ |
| Subventions à recevoir | (17 500) | - |
| Frais payés d'avance | (673) | - |
| Créditeurs | 80 852 | 178 195 |
| Dû aux sociétés apparentées, sans intérêt | (50 000) | 50 000 |
| Subventions reportes | 11 913 | - |
| | 92 357 \$ | 57 025 \$ |

10. Dépendance économique

Dans le cadre de ces opérations, l'organisme utilise les services d'une entité ayant une influence notable qui représente 84.5% des charges d'exploitation.

11. Application initiale des normes comptables Canadiennes pour les organismes sans buts lucratifs.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'organisme établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans buts lucratif (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1^{er} avril 2021. Les méthodes comptables présentées à la note 2, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

L'application initiale de ce référentiel n'a eu aucune incidence sur le bilan à la date de transition, le 1^{er} avril 2021, ni sur l'insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Cependant, l'adoption de ces normes a amené l'ajout d'un état de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

12. Double datation

Les états financiers daté du 4 juillet 2023 présente un paragraphe de réserve dans le rapport concernant la présentation du bilan d'ouverture à la date de transition aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratifs soit le 1^{er} avril 2021. Dans les présents états financiers, ce paragraphe de réserve a été retiré et le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2021 est présenté tel que l'exige les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. De plus, un ajustement au frais de gestion d'une société sous influence notable ainsi que les comptes fournisseurs - Entités sous influence notable ont également augmenté de 16 724\$ afin de représenter les soldes à payer en date du 31 mars 2023.

ANTENNE CRÉATIVE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

Page -14-

| | 2023 | 2022 |
|-----------------------------------|---------------------|-------------------|
| Annexe A - Revenus | | |
| Subventions | 634 159 \$ | 326 712 \$ |
| Commanditaires et partenaires | 240 141 | 236 092 |
| Revenus de billetteries et ventes | 195 678 | 33 594 |
| Échanges de services | 109 165 | (44 220) |
| Divers | 365 | - |
| | 1 179 508 \$ | 552 178 \$ |

Annexe B - Coût des marchandises vendues

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| | - \$ | - \$ |
| Consultants | 236 793 | 51 873 |
| Salaires et avantages sociaux | 111 138 | 132 573 |
| Échanges de services | 109 165 | (44 220) |
| Transports et hébergements des invités | 103 625 | - |
| Nourritures et boissons | 86 716 | - |
| Frais de production | 66 585 | 178 582 |
| Location de lieux et équipements | 57 076 | - |
| Déplacements | 39 533 | 33 108 |
| Abonnements, licences et permis | 14 113 | - |
| | 824 744 \$ | 351 916 \$ |